

Chapitre 4 *Octobre 1853, l'avènement de Michel*

La nuit du 6 au 7 octobre 1853

On ne sait pas vers quelle heures les premiers signes d'un accouchement proche ont débutés.

Pour accompagner Martine c'est sans doute vers ses voisines qu'elle s'est tournée. En effet La mère de Martine, et sa belle mère ne sont plus là pour l'aider, mais dans le hameau elle est entourée de :

- Benoite Vincent (56 ans), femme De Joseph Buisson feu Benoit (le témoin à leur mariage) qui habite à quelques pas. Elle a eu 10 enfants, elle a l'expérience.*
- Marie Dantin dit Vuilon (54 ans), femme d'un autre cousin Joseph Buisson (feu Thomas) qui est voisin de Dominique et Martine.*

Par ailleurs nous n'avons pas de trace de sage femme de yenne (en général elles apparaissent dans l'acte de naissance car elle baptise par précaution l'enfant à sa naissance). Elles sont deux à Yenne, Nicole Pacard et Anthelmette Jacquemin.

Ce que nous racontent Béatrice BANTMAN et Emmanuèle Peyret :

« Dès son arrivée, la matrone se met au travail. Les mains enduites de graisse, elle ne cesse de toucher la vulve pour faciliter l'ouverture des «parties de la génération», le tout flanqué de massages du ventre, de frictions énergiques et de bourrades dans le dos, pour ébranler l'enfant, et qu'il naisse enfin. La femme se voit conseiller de s'agiter le plus possible, de descendre et monter un escalier, de tourner autour d'une table. Bref, il faut secouer ce corps pour décoller l'enfant, pour le faire «tomber au monde» le plus rapidement possible.

La femme accouche rarement dans son lit, plutôt devant la cheminée, qui est souvent la seule source de chaleur. Elle adopte la position qui lui convient le mieux, ou l'attitude recommandée par la coutume locale: debout, agenouillée, sur le bord d'une chaise ou sur les genoux d'une autre femme, sur la paille ou un matelas qui jouxte l'âtre. La présence du mari n'est pas souhaitée, sauf lorsque l'accouchement tourne mal. Sa vigueur est nécessaire pour maintenir son épouse et sa présence est rarement bon signe. »

C'est le jeudi 7 octobre 1853, à 1heure du matin que naît Michel. Il est encore trop tot pour aller le faire baptiser.

Le baptême

ACTES DE NAISSANCE ET BAPTÊME (1855)

N.° 14

L'an mil-huit-cent-cinquante-trois et le *Sept* du mois de *Octobre* à *11* heures *En Soir* en la Paroisse de *Saint Jean de Chevelu* Commune de *Saint Jean de Chevelu*

Buisson
Michel

A été présenté à l'Eglise un enfant de sexe *Masculin* né le *Sept* du mois de *Octobre* à *11* heures *En matin* en cette Paroisse fils de *Dominique Buisson* *vit. Bertaux* *Cultivateur* de profession, demeurant à *Saint Jean de Chevelu* et de *Martine Maché* son épouse en légitime mariage *même* de profession, demeurant à *Saint Jean de Chevelu*.

L'enfant a été baptisé *par moi Recteur sousigné* et a reçu les noms de *Michel*

Ont été parrain *Michel Varvarande* *Cultivateur* de profession, demeurant à *Zonne* et marraine *Claudine Magnin* *Servante* de profession, demeurant à *Saint Jean de Chevelu*

représentés par _____ et par _____

L'indication de la naissance et la requisition pour l'administration du Baptême ont été faites par *Dominique Buisson vit. Bertaux* père de l'enfant *personnellement* lequel a déclaré ne savoir signer _____

Il va se faire à cinq heure de l'après midi dans la nouvelle église de Saint Jean de Chevelu (Saint Jean Baptiste), par le recteur de la paroisse Jean-Claude Pierron.

C'est Dominique Buisson le père de Michel qui a présenté son fils. Le parrain est Michel Varvarande cultivateur et la marraine Claudine Magnin servante

Quelques mots sur les différents acteurs lors de cette cérémonie

Le recteur de la paroisse

Jean Claude Pierron, le curé chargé du baptême de Michel est né à Chambéry en 1798. Il a été ordonné prêtre en 1822 (à 24 ans). Il devient curé de Saint Jean de Chevelu en 1828. Il a officié dans l'ancienne église de Saint Jean de Chevelu et a participé à la construction de la nouvelle église. |

Il a déjà baptisé tous les enfants de Dominique et Martine, et d'ailleurs c'est lui qui a rédigé la lettre au vicaire de Yenne lors du mariage de Dominique et Martine en 1836. Il vit avec sa mère et ses deux sœurs à Saint Jean de Chevelu. (recensement de 1848 FRAD073 1F5 667 maison 135 page 26/29)

En tant que recteur de la paroisse il dispose de terres (mappe Sarde de 1730 Barbero)



Mas	Nature	DB	m²
Pré Nouet	Pré	3	1052
Le Clox	Marais	1	9407
Le Clox	Pâturage	1	437
Le Clox	Pré	2	3725
Le Clox	Champ	3	2829
Dessous Les Rives	Pré	3	117
L'Eglise	Jardin	1	665
L'Eglise	Jardin	2	345
L'Eglise	Cimetière	0	453
L'Eglise	Eglise	0	219
L'Eglise	Maison	2	225
L'Eglise	Cour	2	86
L'Eglise	Jardin	2	260
L'Eglise	Grange	2	108
Le Molart De La Croix Des Ramaux	Teppe	3	2106
Le Molart De La Croix Des Ramaux	Jardin	3	1074
Le Molart De La Croix Des Ramaux	Jardin	3	279
La Contamine	Champ	1	551
Palnoz	Teppe Pâturage	3	4079
Sous Monthoux	Vigne	2	573

F.C.A ISBN 2-84756-187-0

L'église saint jean baptiste

Il y a moins de dix ans que la nouvelle église est construite (1845-1846)

Si l'on en croit les archives le clocher n'est pas encore entièrement construit (AD073 Cote 20 2505 page 450 : Projet de construction d'un clocher et restauration de l'église (1864-1874).)



Plan de masse

Dans la culture catholique, le choix des parrains et marraines n'est pas innocent. Le dogme précise qu'ils sont les accompagnateurs et les éventuels successeurs des parents en cas de disparition. On les choisit en général comme des personnes de confiance. Ce que l'on sait des conditions pour être parrain et marraine à cette époque :

298 **Résultat des Conférences**
eux au **baptême** & sont leurs cautions envers Dieu ; & comme il faut un âge mûr, un jugement formé, la connoissance de la Religion & des bonnes mœurs pour pouvoir comprendre ces obligations & s'en bien acquiter, ces Conciles veulent qu'on n'admette à être Parrains & Maraines que des personnes qui aient ces qualitez, & l'âge competent. *Ad patrini officium neminem Parochus admittat, nisi ea sit erate, risfacere possit*, dit le Concile de Bourdeaux. Les Conciles de Rouën, de Tours & d'Aix, veulent que les Parrains & les Maraines aient au moins quatorze ans. Ce dernier Concile ne veut pas qu'on admette pour Parrain celui qui n'a pas reçu le sacrement de Confirmation. Le Rituel du Diocèse est conforme à ces reglemens dans le titre de *Patrinis*.

L'on a prudemment remarqué dans les Conférences du mois d'**Octobre** de l'an **1703**, que lorsqu'on donne un Parrain & une Maraine, si c'est un garçon, il n'importe quel âge ait la Maraine, pourvu que le Parrain ait quatorze ans, & si c'est à une fille, il n'importe quel âge ait le Parrain, pourvu que la Maraine ait quatorze ans, ou même douze ans, parce que suivant l'usage approuvé par plusieurs Conciles, l'âge de puberté qui est de douze ans, suffit pour les filles. La raison de cette

Il faut donc avoir plus de 14 ans et être baptisé et avoir communier

Mais si le baptisé est un garçon, il suffit que le parrain ait 14 ans et pas de contrainte sur la marraine. Et si c'est un fille c'est la marraine qui doit avoir 14ans.

Le parrain, Michel Varvarande

C'est sans doute Dominique, le père de Michel, qui l'a choisi.

Michel Varvarande est né en 1825 à Montalieu dans l'Isère, de père inconnu. Sa mère Marie Anne Varvarande, 18ans, domestique dans la ferme de Jean Jacquemet l'a abandonné (déposé par le curé Bertrand de la paroisse de Vercieu au tour d'abandon des Hospices de la charité à Lyon).

Comme beaucoup d'enfants abandonné aux hospices, Michel Varvarande a été placé en nourice. Le premier placement (il a 10 jours) s'est fait dans une famille de Saint Jean de chevelu (Francois Dupraz et Josephte Roufron).

Mais dès ses 18 mois il est placé chez F.Collet à St Jean de chevelu.

Francoise Collet (femme de Joseph buisson) donc mère de Domùinique?. A cette époque elle est veuve depuis 7 ans et a seulement 41ans. Dominique qui a 14 ans à ce moment là, partage donc sa mère avec cet enfant de 2 ans.

Michel Varvarande reviendra, à ses 7 ans en 1832 (Dominique a 19 ans) dans la famille Buisson, chez sa mère Francoise. Il va y rester 8 ans, jusqu'en 1839. Dominique a alors 26 ans, il est marié et a déjà son premier enfant.

On peut penser que Dominique ait considéré Michel Varvarande comme une sorte de « petit frère » et l'ait choisi comme parrain pour son fils.

Au moment du baptême, Michel Varvarande a 27 ans, il est encore célibataire et demeure à Yenne.

La marraine, Claudine Magnin

Pour la marraine on peut imaginer que c'est Martine, la mère de Michel, qui ait fait le choix.

Nous disposons de moins d'information que pour le parrain. Toutefois il faut noter qu'elle est identifiée comme domestique sur le certificat de baptême. Il n'y a pas d'indication sur son âge (voir plus haut les contraintes). Statistiquement on trouve des servante dès l'âge de 11 ans dans les recensements.

Nous avons découvert qu'en 1848 il y avait plusieurs Magnin à Yenne (pay d'origine de Martine).

Mais une de celle que nous soupçonnons d'être la maraine est sans doute une Claudine que nous retrouvons à Belley en 1906.

3	3	4	Machet	Mariette	1858	Brens	f	chef	cultiv
		5	Magnin	claudine	1828	Yenne	f	mère	laur
		6	Machet	Francisque	1877	St germain	f	fil	charpentier
		7	}	Mathilde	1884	Peysieu	f	Belle fille	menagier
		8	}	Jeanne	1894	Belley	f	petite fille	laur
		9	}	Anthelmine	1903	do	f	do	do

archive de l'ain recensement 1906 page 50

Mariette Machet chef (cultivateur) 1858 né à Brens

Claudine Magnin mère 1828 née à Yenne et donc âgée de 78 ans en 1906

Francisque fils 1877 né à St germain Charpentier

Mathilde Machet belle fille 1884 née à Peysieu

Jeanne Machet petite fille née à belley en 1894

Anthelmine petite fille née à Belley en 1903

Une interprétation possible de ce recensement serait de considérer (compte tenu des dates) que Claudine Magnin ait été mariée avec un Machet (à trouver), qu'elle eut une fille ou un fils nommé Mariette (à l'âge de 30ans) et deux hypothèses

- Hypothèse 1 : Claiudine a un fils, Francisque (à l'âge de 49 ans ?) qui se soit marié avec une Mathilde X avec laquelle il aurait une fille Jeanne et une fille Anthelmine.*
- Hypothèse 2 : C'est Mariette qui, à l'âge de 19 ans a eut un fils Francisque qui s'est marié avec une Mathilde X etc... Mais cette hypothèse n'est pas très crédible*

Le lien entre Martine Machet, mère de Michel, et Claudine Magnin, marraine de Michel pourrait se trouver donc dans le conjoint de Claudine qui serait venue habiter chez sa fille en 1906.

Pour l'instant ceci reste une hypothèse à vérifier.